

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 10 décembre 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents ; Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent, le directeur général Benoit Charbonneau

Est absente : la conseillère Francine Carignan.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

Séance extraordinaire mercredi, le 19 décembre 2018 à 19h00 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019.

2018.12.244

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2018
2. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2018
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Certificat de disponibilité de crédit 2018-12-03
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 204-2018
6. Adoption du projet de règlement 204-2018 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
7. Extrait du registre public des déclarations 2018
8. Renouvellement avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés.
9. Renouveler l'entente avec la SPCA, autoriser le paiement de la contribution 2019 et nommer le signataire autorisé
10. Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
11. Cessation de l'étude sur le myriophylle à épi
12. Aide financière à coup de pouce alimentaire
13. Appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
14. Demande appui de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac suite à la réception d'un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec
15. Cadeaux de reconnaissance aux employés
16. Fermeture du bureau municipal, de la bibliothèque et de l'écocentre pour la période des fêtes  
Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.12.245

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2018

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 12 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.246

## 3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
PUROLATOR INC.	4505	5.26
CONSTRUCTION DJL INC.	4506	1 342.62
BCH CONSULTANTS	4507	413.91
YVON MARINIER INC.	4508	1 224.15
LES AMÉNAGEMENTS DUFOUR	4509	316.18
DISTRIBUTION PRAXAIR	4510	146.03
POSTES CANADA	4511	368.39
TI-GUY ÉMONDAGE	4512	506.00
LES ENTREPRISES S.LAURIN	4513	1 460.18
CHÈQUE ANNULÉ	4514	0.00
PETITE CAISSE	4515	226.25
H2 LAB INC.	4516	1 419.60
LPCP NOTAIRES	4517	852.47
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	4518	6 496.09
MRC DES LAURENTIDES	4519	1 876.82
LE GROUPE ACCISST INC	4520	1 009.37
FONDS DES PENSIONS ALIM.	4521	439.80
SERVICES PSANSREGRET	4522	2 070.00
CHIRPAZ DIDIER	4523	86.60
MAMANE MATHIAS	4524	235.51
MICHAUDVILLE FERNAND	4525	20.11
LEVESQUE PATRICE	4526	7.48
ROY ALAIN, PAQUETTE SYLVIE	4527	15.71
HART CHERYL	4528	63.28
CHASSAY FRANCOIS, DUCKETT NATHALIE	4529	35.06
CHATEAUNEUF GAÉTAN, THIBODEAU	4530	12.29
BATTERIES EXPERT - STE- AGATHE-DES-MONTS	4531	8.72
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	4532	74.04
BMR	4533	680.62
INFOGRAPHIE BORÉALE INC	4534	218.45
BOURASSA S.	4535	79.34
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4536	80.48
BUDGET PROPANE	4537	684.80
LE PAPETIER	4538	552.89
CAMION FREIGHTLINER MT- LAURIER	4539	191.90
MINISTRE DES FIN. DU QC	4540	2 911.17
COOPSCO DES LAURENTIDES	4541	854.13

CREIGHTON ROCK DRILL LTD	4542	935.79
DISTRIBUTION & SERVICES RG	4543	1 137.17
EXCAVATION R.B. GAUTHIER	4544	25 354.99
L'INFORMATION DU NORD	4545	370.22
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	4546	248.30
JUDITH SANCHE	4547	9.00
JUTEAU RUEL INC.	4548	168.10
LORTIE ET MARTIN LTEE	4549	60.26
YVON MARINIER INC.	4550	564.65
EN MOUVEMENT (9211-5849 QUÉBEC INC)	4551	568.95
MRC DES LAURENTIDES	4552	956.02
L'OMBRE-ELLE	4553	200.00
PÉTROLE PAGÉ	4554	4 305.67
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4555	685.46
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	4556	93.75
SABLIÈRE 329 INC	4557	1 513.20
SANIDÉPÔT	4558	82.67
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4559	1 603.62
TOILETTES QUÉBEC	4560	367.92
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC INC	4561	169.42
GESTION USD INC.	4562	102.33
VILLE SAINTE-AGATHE	4563	172.46
	<b>Total des chèques</b>	<b>66 655.65</b>

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA**

Salaires mun. incluant remb. de dépense	43 970.80 \$
Services de téléphonie	388.50 \$
Remises salariales fédérales	5 104.31 \$
DAS provincial	12 318.97 \$
RREMQ	7 185.24 \$
Les Pétroles Therrien	152.00 \$
Hydro-Québec	2 067.45 \$
Annie Gareau	400.00 \$
Frais bancaires	211.13 \$
Protectron	105.16 \$
Visa RBC	369.51 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
<b>Total des prélèvements</b>	<b>82 423.91 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.247

**4. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2018-12-03**

Je, Benoit Charbonneau, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transfert  
Du poste 57 435.00 \$  
Et de différents postes budgétaires  
**VERS**  
Différents postes budgétaires

TOTAL 57 435.00\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**AVIS DE MOTION**

**5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 204-2018**

Le conseiller Noël Lanthier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 204-2018 abrogeant le règlement de 190-2017 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Dépôt du projet de règlement 204-2018 et présentation du projet de règlement 204-2018 séance tenante par le conseiller Noël Lanthier

**2018.12.248**

**6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 204-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 204-2018 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2018.12.249**

**7. EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS 2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie en date du 10 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** ce code prévoit que la personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée doit, dans les 30 jours de sa réception produire une déclaration écrite dans un registre prévu à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil pour l'année 2018.

Aucune déclaration en date du 10 décembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2018.12.250**

**8. RENOUELEMENT AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés pour trois (3) ans;

**QUE** la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2018-2019 : 160 \$
- 2019-2020 : 170 \$
- 2020-2021 : 170 \$

**QUE** la présente entente se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les 90 jours précédant l'expiration de celle-ci;

**ET** de désigner monsieur Richard Forget, maire et monsieur Benoit Charbonneau, directeur général comme représentants autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.251

**9. RENOUELER L'ENTENTE AVEC LA SPCA, AUTORISER LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2019 ET NOMMER LE SIGNATAIRE AUTORISÉ**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** de renouveler l'entente avec la SPCA pour l'année 2019.

D'autoriser le service de la trésorerie à acquitter la contribution 2019 au montant de 1 500\$.

D'autoriser Benoit Charbonneau, directeur général à signer l'entente 2019 avec la SPCA Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.252

**10. ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour les ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

APPUYÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les

termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.253

## 11. CESSATION DE L'ÉTUDE SUR LE MYRIOPHYLLE À ÉPI

**CONSIDÉRANT QUE** l'efficacité des machines *Aquago* n'a toujours pas été démontrée scientifiquement, tant dans la littérature que dans cette présente étude;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude actuelle démontre une augmentation observable de la présence du MAE à l'intérieur de la zone d'observation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès public du lac Ludger se situe exactement dans la zone d'étude en question et qu'il y a un fort achalandage tout au long de la période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** la science démontre clairement que les embarcations à moteur sont l'un des principaux vecteurs de dispersion du MAE d'un lac à l'autre ou à l'intérieur d'un même lac;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrachage méthodique du MAE n'est pas permis dans la zone d'étude jusqu'à la fin de l'étude qui devrait, en principe, se terminer dans deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT** le fait que le MAE n'est concentré que dans la zone d'étude et son pourtour;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrachage méthodique du MAE par des plongeurs expérimentés demeure l'option la plus crédible pour assurer un contrôle adéquat de la propagation de cette plante dans un lac qui est encore considéré comme étant «peu atteint», pour l'instant du moins;

**CONSIDÉRANT** le fait que le temps s'impose de plus en plus comme un enjeu important avant que la situation actuelle s'aggrave;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif ultime de cette étude est de contrôler le plus efficacement possible la propagation du MAE dans le lac Ludger;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

### ET RÉSOLU

**QUE** la municipalité puisse, dans ce contexte de course contre la montre, envisager la cessation de cette étude dès 2018-2019 (donc deux ans plus tôt que prévu) afin de permettre l'arrachage méthodique, systématique et immédiat des plans de MAE dans le secteur le plus atteint, soit la zone d'étude;

**QU'**un recensement visuel de la répartition du MAE soit maintenu au début et à la fin de chaque saison estivale, afin d'assurer un suivi systématique de la situation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.254

## 12. AIDE FINANCIÈRE À COUP DE POUCE ALIMENTAIRE

**ATTENDU QUE** les résidents de Lantier bénéficient de l'organisme Coup de Pouce alimentaire de Val-des-Lacs;

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière est faite au moins à la Fondation Tremblant dans le but d'alléger les deux municipalités dans leur

contribution annuelle selon le montant obtenu;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Lantier s'engage à contribuer financièrement audit organisme pour la période 2019-2020 au montant de 3 500\$ annuellement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.255

### **13. APPUI AU MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

**ATTENDU QUE** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

**ATTENDU QUE** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

**ATTENDU QUE** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

**ATTENDU QUE** les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

**ATTENDU QUE** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

**ATTENDU QUE** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

APPUYÉ par le conseiller Ronald Pilon

### **ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lantier demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

**QUE** le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.256

### **14. DEMANDE APPUI DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC SUITE À LA RÉCEPTION D'UN POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE DE L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a reçu un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ) l'enjoignant de modifier ses règlements 2011-040 et 2016-090 et d'abroger

certaines parties du règlement 2017-095 au motif que certaines dispositions de ces règlements seraient, selon leur prétention, inconstitutionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions attaquées ont principalement pour objectif de restreindre la protection de l'environnement, la qualité des eaux et des berges du lac de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'étude, composé d'élus, de membres de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou et de membres de Conservation Manitou, a été créé afin d'évaluer la demande de l'APSQ et de faire rapport à la municipalité sur les moyens à prendre;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'études croit fermement que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est le premier cas de l'APSQ et que cette association s'attaquera prochainement à tous les lacs de la province du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les motifs évoqués dans le pourvoi en contrôle judiciaire de l'APSQ vont à l'encontre des normes de maintien de la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les espèces exotiques envahissantes représentent un enjeu des plus importants pour l'ensemble des lacs de la province du Québec et que les villes, municipalités et associations se doivent d'imposer des mesures visant à protéger leurs plans d'eau contre ces espèces dangereuses pour la santé environnementale et humaine;

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Manitou est très étroitement lié à la valeur foncière des propriétés de la Municipalité et que la santé de ce plan d'eau est primordiale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** la Municipalité de Lantier appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes qui sont dangereuses pour la santé et la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

**QUE** la Municipalité de Lantier appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de défense à l'égard du pourvoi en contrôle judiciaire reçu de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec étant bien consciente que cette Association pourrait s'attaquer à plusieurs autres réglementations visant la protection des plans d'eau et ainsi contribuer à restreindre la conservation de l'environnement, la qualité des eaux et des berges des lacs de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac, et ce, au bénéfice de l'ensemble des plans d'eau provinciaux;

**QU'**une copie conforme de la présente résolution adoptée soit adressée directement à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.257

#### **15. CADEAUX DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'offrir aux employés municipaux une carte cadeau d'une valeur de 100\$ chacune.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.258

#### **16. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE L'ÉCOCENTRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** de fermer le bureau municipal du 21 décembre à compter de midi, et ce jusqu'au 2 janvier inclusivement.



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

**2018.12.259**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

---

Benoit Charbonneau  
Directeur général

---

Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.